



COMMUNE DE VILLARGONDRAN

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 mars 2026, le Conseil municipal de la Commune de VILLARGONDRAN s'est réuni SALLE DU CONSEIL sous la présidence de Philippe ROSSI, suivant convocation transmise le 26 février 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ROSSI Philippe, JAMEN Pascal, DURUISSEAU Gilles, BOIS Stephan, CATTELAN Maurice, MERLOZ Christiane, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel

Absents : COHENDET Coralie, JAUDOIN Carine, LAVARDA Gregory, ROSSI Romain

Secrétaire de séance : DURUISSEAU Gilles

Nombre de conseillers :

- En exercice : 12
- Présents : 8
- Votants : 8

La séance du conseil municipal débute à 17:30. Il est fait appel des membres de l'assemblée permettant de constater que le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Gilles DURUISSEAU.

En amont de l'étude des dossiers, il est proposé aux conseillers municipaux de procéder à la validation du procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal. **Celui-ci est validé à l'unanimité.**

2026-011 - ECHANGE RICCO GEORGES / COMMUNE VILLARGONDRAN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la vente, en date du 5 avril 1996, entre la commune de Villargondran et M. et Mme RICCIO Georges, portant sur les parcelles suivantes : A2446, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2459, 2462, 2464, 2468, 2470, 2472, 2474, 2476, 2477, 2478, 2479, 2481, réalisée dans le cadre du lotissement "*La Mistrollette*". Il précise que cette vente n'a pas été précédée d'un bornage, la propriété de M. et Mme RICCIO ayant été délimitée uniquement par le plan de délimitation du lotissement. Il rappelle également qu'à la création du lotissement "*Machard*" en 2002, la délimitation de la voirie d'accès n'avait pas été réalisée. Afin d'assurer une régularisation de l'accès à la propriété de M. et Mme RICCIO, ainsi que la clarification de la délimitation de leur propriété, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à un échange de parcelles, sans soulte, selon les modalités suivantes :

- **Cession à titre d'échange, sans soulte, au profit de M. et Mme RICCIO Georges :**
Parcelles : sections A n°2865 (2 ca), 2867 (5 ca), 2869 (13 ca), 2872 (5 ca), 2881 (2 ca), 2884 (5 ca), 2888 (14 ca), 2891 (5 ca), 2894 (12 ca), 2897 (19 ca), 2900 (11 ca), 2903 (20 ca), 2909 (7 ca), 2912 (6 ca), 2914 (47 ca).
Superficie totale : 1 a 73 ca.

- **Cession à titre d'échange, sans soulte, au profit de la commune de Villargondran :**
Parcelles : sections A n°2878 (1 ca), 2880 (1 ca), 2887 (1 ca).
Superficie totale : 3 ca.

Monsieur le Maire précise que les frais relatifs au cabinet GE-ARC (géomètre-expert), d'un montant de 3 311,13 €, couvrant l'établissement d'un document d'arpentage, de division et de bornage, ainsi que les frais d'acte d'échange à réception par Maître Arthur SEMIN, d'un montant de 900 €, seront à la charge de M. et Mme RICCIO Georges.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE DE CEDER A TITRE D'ECHANGE SANS SOULTE**, au profit de M. et Mme RICCIO Georges, les parcelles : section A n°2865 (pour 2ca), 2867 (pour 5ca), 2869 (pour 13ca), 2872 (pour 5ca), 2881 (pour 2ca), 2884 (pour 5ca), 2888 (pour 14ca), 2891 (pour 5ca), 2894 (pour 12ca), 2897 (pour 19ca), 2900 (pour 11ca), 2903 (pour 20ca), 2909 (pour 7ca), 2912 (pour 6ca), 2914 (pour 47ca), soit une superficie totale de 01 a 73 ca ; **DECIDE DE CEDER A TITRE D'ECHANGE SANS SOULTE**, au profit de la commune de Villargondran les parcelle : section A n°2878 (pour 1ca), 2880 (pour 1ca), 2887 (pour 1ca) soit une superficie totale de 03 ca ; **DIT** que les frais relatifs au cabinet GE-ARC (géomètre-expert), d'un montant de 3 311,13 €, couvrant l'établissement d'un document d'arpentage, de division et de bornage, ainsi que les frais d'acte d'échange à réception par Maître Arthur SEMIN, d'un montant de 900 €, seront à la charge de M. et Mme RICCIO Georges ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces, documents ou actes nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

Discussion :

Monsieur le Maire a présenté au conseil municipal le plan des lotissements "La Mistrolette" et "Machard" pour expliquer la situation à l'aide également du plan cadastral actuel.

QUESTIONS DIVERSES :

Tableau des assesseurs pour les élections municipales clos.

Rencontre avec le Directeur des Ateliers de Maurienne – Vinification de la vigne au Cruet : Il a été précisé qu'il n'était pas possible de réaliser une cuvée pétillante en raison d'une exigence de quantité minimale de 700 litres. Il a été proposé de confier cette fabrication à une cave dans le Jura, en utilisant la méthode champenoise rosée. La production envisagée serait d'environ 700 bouteilles, au prix de 4 € par bouteille, soit un coût total de 2 800 €. **Cette proposition a été approuvée par les membres du conseil municipal.**

Philippe ROSSI indique que l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 17:51.

Le président de séance,
Philippe ROSSI

Le secrétaire de séance,
Gilles DURUISSEAU



